

# PROBLÈMES D'ORDRE ÉTHIQUE DANS LE SPORT ET LE LOISIR CHEZ LES JEUNES



DOCUMENT PRÉPARÉ PAR :

LA DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ

Les bienfaits pouvant être retirés du sport et du loisir dépendent de l'utilisation qu'en font les participants et les intervenants. Ceux-ci doivent pouvoir jouir d'un environnement sain et sûr, offrant des conditions propices à l'épanouissement tant athlétique que personnel pour profiter pleinement des bénéfices attendus. Malheureusement, on observe une certaine détérioration des valeurs véhiculées par le sport et le loisir. Les problèmes relevés, à l'égard de l'éthique, sont surtout liés à la violence, au dopage ainsi qu'au harcèlement et à l'abus sexuel. À ce jour, il existe cependant très peu d'études ou d'indicateurs permettant d'évaluer l'ampleur de ces phénomènes<sup>1</sup>. Ce rapport tente donc de présenter quelques faits saillants et stratégies sur certains problèmes d'ordre éthique touchant les jeunes âgés de 12 à 17 ans dans la pratique d'activités sportives ou de loisir. À l'occasion, de l'information plus générale touchant l'ensemble de la population a été présentée afin de bien cerner les problèmes. Les éléments qui y sont rapportés ont été puisés dans différentes sources relevées à la suite d'une revue de littérature n'ayant pas la prétention d'être exhaustive. Les références consultées, dont certains passages ont été textuellement repris, sont listées à la fin de ce rapport.

### **VIOLENCE**

La violence dans le sport peut être définie comme étant une agression physique, verbale ou psychologique ayant pour but de blesser, de faire mal ou d'intimider une personne dans une situation où ce comportement n'a aucun lien avec les règlements et les objectifs de compétition du sport<sup>1,2</sup>.

Plusieurs théories sont avancées pour expliquer les causes de la violence dans le sport et dans la société. La théorie biologique suppose que l'être humain est violent de nature et fait du sport un moyen relativement sûr et contrôlé de laisser aller son agressivité. L'angle psychologique explique que la violence est causée par la frustration ressentie lorsque les efforts faits pour atteindre un objectif échouent. Dans le sport, cette frustration peut être causée par les officiels, les adversaires et autres facteurs. Finalement, selon la théorie de l'apprentissage social, la plus convaincante actuellement, la violence dans le sport est acquise et apprise comme méthode acceptée de « jouer le jeu »<sup>2</sup>.

En plus d'être la cause de l'abandon ou de la non-adhésion au sport, l'influence des incidents violents pourrait également être néfaste pour la population, tant adulte que juvénile, qui assiste aux parties ou aux compétitions ou qui les suit par l'intermédiaire des médias d'information. Le résultat néfaste peut se concrétiser à deux niveaux : 1° pour le sport proprement dit, la violence crée le besoin et le désir d'une violence plus grande, 2° sur le plan de la vie quotidienne, le recours à la

violence devient simple et facile et les obstacles moraux s'écartent les uns après les autres sous l'effet de spectacles violents de toute sorte<sup>3</sup>.

Bien que la violence soit davantage visible chez les joueurs, d'autres intervenants, incluant les entraîneurs, les parents, les spectateurs et les médias sont étroitement associés aux manifestations de violence dans le sport.

Certains experts affirment même que les adultes sont responsables de la violence. Parmi les éléments influençant les jeunes dans la pratique sportive, il y aurait la violence tolérée dans le sport professionnel, la violence utilisée à des fins stratégiques, les parents qui perdent toute perspective en considérant leur enfant comme un investissement, la pression des entraîneurs et l'industrie du jeu qui font de la violence dans le sport un outil marketing très puissant<sup>4</sup>.

Néanmoins, malgré l'augmentation présumée de la violence par l'ensemble des personnes impliquées dans le sport, il n'y a, à notre connaissance, aucune étude indiquant une escalade de la violence dans les sports chez les jeunes. Cette impression est sans doute renforcée par les médias et ne serait alors basée que sur des incidents isolés.

### ***Des stratégies...***

Pour contrer la violence sous toutes ses formes, différents auteurs ou organismes préconisent la mise en place de certaines stratégies. Sans que celles-ci aient nécessairement été éprouvées, il convient d'en présenter quelques-unes :

- éliminer toute récompense pour les comportements violents inacceptables des joueurs;
- pénaliser la violence inacceptable afin que les inconvénients éliminent tous les avantages qui peuvent être obtenus dans un match;
- encourager les joueurs et les entraîneurs à mettre l'accent sur les aptitudes et le plaisir de viser l'excellence au lieu de la victoire. Les joueurs qui perdent un match bien joué et juste doivent être plus valorisés que les gagnants d'un match mal joué, injuste ou chanceux;
- organiser des ateliers, des séances éducatives, des réunions d'équipe, de parents et communautaires ainsi que des campagnes de sensibilisation du public sur les valeurs positives du sport, de l'esprit sportif et sur la façon de jouer ensemble un nouveau genre de sport;
- encourager les participants à voir les adversaires comme des collaborateurs nécessaires à la poursuite d'un match bien joué et d'un sport valable et non comme des ennemis à conquérir ou à vaincre;
- encourager la poursuite de l'excellence sportive pour le plaisir en faisant de son mieux dans une compétition juste et honnête<sup>2</sup>;
- élaborer et promouvoir un code de conduite ou un code d'éthique du parent afin de les responsabiliser et leur faire prendre conscience de leur rôle<sup>5</sup>;

- promouvoir le plaisir de jouer et la participation plutôt que la compétition et la victoire à tout prix<sup>5, 6</sup>;
- éviter de faire l'association entre le sport amateur et professionnel et présenter plutôt des modèles positifs pour les jeunes joueurs<sup>6</sup>;
- responsabiliser l'entraîneur puisque devant la justice, on a clairement indiqué dans une cause que « sans l'ombre d'un doute... il lui incombe d'encourager et d'enseigner l'esprit sportif et le franc jeu et il est la personne la mieux placée pour influencer les comportements et les attitudes sur le terrain »<sup>7</sup>.

## DOPAGE

Selon l'Agence mondiale antidopage, le dopage est défini comme le recours, que ce soit par une substance ou une méthode, à un truchage potentiellement dangereux pour la santé des athlètes et/ou susceptible d'accroître leurs performances<sup>8</sup>.

Le dopage sportif contrevient aux règles et à l'éthique du sport aussi bien qu'il menace les bienfaits liés à sa pratique sur la santé et le développement de la personne<sup>1</sup>. Le phénomène du dopage s'avère complexe, car il peut relever de plusieurs causes et facteurs qui ne trouvent pas leur source uniquement dans le domaine du sport ou du loisir. Ce problème se juxtapose parfois à celui de l'utilisation de médicaments et de suppléments alimentaires ainsi qu'à celui des habitudes de consommation d'alcool et de drogues sociales. L'amélioration de l'apparence corporelle s'avère aussi être une raison justifiant l'utilisation de certains produits<sup>9</sup>.

L'ampleur du phénomène du dopage chez les athlètes est difficile à cerner. En effet, puisque les athlètes sont évidemment réticents à avouer qu'ils enfreignent les règles de pratique de leur sport, la plupart des études sous-estimerait la popularité du dopage<sup>9</sup>.

Selon l'*Étude de l'éthique, du dopage et de certaines habitudes de vie chez les sportifs québécois (2002)*<sup>10</sup>, plus de 25 % des 3 573 répondants (âge moyen = 15,5) reconnaissent avoir fait usage, dans les 12 mois qui ont précédé l'étude, de l'un ou plusieurs des 15 produits, substances ou méthodes totalement interdits ou soumis à des restrictions par le Comité international olympique qui leur étaient présentés.

Les résultats obtenus ont permis de déterminer que certains produits, substances ou méthodes utilisés par les sportifs pour améliorer leurs performances athlétiques ont été utilisés par les répondants selon les proportions suivantes :

- |  |          |
|--|----------|
| ▪ alcool                                 | 11,39 %; |
| ▪ comprimés de caféine                   | 3,95 %;  |
| ▪ éphédrine (médicament <i>Sudafed</i> ) | 6,33 %;  |
| ▪ érythropoïétine (EPO)                  | 0,78 %;  |
| ▪ marijuana, cannabis, pot               | 7,67 %;  |
| ▪ stéroïdes anabolisants                 | 0,98 %;  |

- stimulants 2,32 %;
- créatine, suppléments de protéines 11,45 %;
- suppléments de vitamines 26,45 %.

Les résultats de cette même étude ont aussi permis de déterminer trois facteurs ayant une influence significative sur les intentions de dopage et les comportements des jeunes sportifs québécois :

- l'attitude favorable au dopage, soit la perception selon laquelle les avantages de se doper surpassent les désavantages;
- la norme sociale favorable au dopage, soit la perception selon laquelle les personnes les plus importantes aux yeux du sportif croient qu'il devrait avoir recours au dopage;
- la perception du sportif d'avoir peu de contrôle sur son comportement : il considère entre autres qu'il a atteint ses limites ou que le dopage est la seule voie qui lui permettra de lutter à armes égales contre ses adversaires.

L'influence des pairs demeure un facteur de risque important chez les jeunes sportifs<sup>10</sup>. Parmi ceux qui se sont fait suggérer d'avoir recours au dopage (n = 315/3573), ils ont nommé un ami (46,03 %) ou un coéquipier (26,98 %) comme principale personne en cause<sup>10</sup>.

Une autre étude, scolaire cette fois, du Centre canadien sur le dopage sportif<sup>12</sup>, a permis de faire quelques constats qui sont encore aujourd'hui d'actualité.

- Les risques d'utilisation des stéroïdes anabolisants sont plus élevés chez les garçons que chez les filles.
- L'incidence d'utilisation de stéroïdes anabolisants est plus élevée chez les étudiants membres d'équipes que ceux qui ne sont pas membres d'équipes.
- Un étudiant sur cinq connaît quelqu'un qui fait usage de stéroïdes anabolisants.
- 12,8 % des étudiants se sont fait suggérer l'utilisation de drogues pour modifier leur apparence ou améliorer leur performance athlétique.

Selon la Gendarmerie royale du Canada<sup>11</sup>, plusieurs facteurs peuvent favoriser le recours aux substances dopantes notamment :

- la fréquence, la durée, la répétition et l'intensité des entraînements et des compétitions;
- l'insuffisance des heures et des jours de récupération à la suite des entraînements, des compétitions et des divers déplacements imposés aux sportifs;
- l'absolue nécessité de se surpasser en présence d'un public exigeant;
- la recherche de la victoire à tout prix;
- la pression des médias.

De son côté, le Comité permanent de lutte à la toxicomanie<sup>13</sup> présente certains constats et conclusions. Il y aurait d'abord en moyenne plus de garçons que de filles

qui se dopent et le nombre d'utilisateurs serait plus élevé au cours de l'adolescence. Il rapporte que la Commission Dubin a conclu qu'au Canada et au Québec l'usage de substances dopantes est très répandu dans le domaine sportif. La consommation dépasserait même le sport d'élite et pénétrerait les gymnases et les vestiaires des écoles secondaires, menaçant la santé des athlètes, des sportifs d'occasion et des étudiants du secondaire.

D'autres études sur la diffusion du dopage chez les adolescents en Amérique du Nord<sup>14</sup> montrent que 3 à 7 % d'entre eux prennent des anabolisants, que l'âge de la première prise est inférieur à 15 ans et que les garçons sont deux fois plus nombreux à en prendre que les filles. Les motivations indiquées vont du désir d'améliorer ses performances sportives à l'envie d'afficher un corps plus musclé. La croyance en l'efficacité des produits dopants pour la performance sportive dépend de l'âge, de l'activité sportive et du sexe des écoliers interrogés. Plus ils sont âgés et plus ils pratiquent un sport en dehors de l'école, plus ils pensent que les produits sont efficaces, l'âge charnière se situant autour de 14 ans. Les adolescents seraient peu nombreux à savoir concrètement ce que sont les produits dopants, les jeunes faisant beaucoup de sport en dehors de l'école n'en savent guère plus que les autres. À cet égard, 44 % des adolescents pensent qu'un apport supplémentaire en protéines influence positivement la performance sportive<sup>14</sup>.

### ***Des stratégies...***

La prévention demeure, sans aucun doute, l'arme la plus efficace pour mener cette lutte contre le dopage.

Toutefois, il faut constater que, dans les efforts visant à lutter contre le dopage, on n'utilise pratiquement jamais un discours positif. Il y aurait donc lieu de promouvoir l'idée de la « réussite avec ses propres moyens ». De plus, il ne serait pas rentable de décourager l'utilisation de substances et de méthodes prohibées en prétendant qu'elles sont sans effet sur la performance, surtout si l'expérience de certains athlètes suggère l'inverse<sup>9</sup>. De plus, la connaissance de leurs effets néfastes n'influencerait pas non plus la volonté d'en faire usage<sup>12</sup>.

Il faut enfin être conscient que l'information fournie aux entraîneurs et aux athlètes peut avoir un effet non désiré « plus on en parle, plus on y pense »<sup>9</sup>.

En ce sens, les programmes éducatifs pourraient être conçus de façon à atteindre les objectifs qui suivent :<sup>10</sup>

- développer chez les athlètes une attitude favorable envers la non-utilisation de substances, méthodes et produits dopants dans les sports en axant l'intervention sur les avantages associés à un tel comportement;
- sensibiliser les proches de l'athlète quant aux capacités de ces derniers à réaliser de bonnes performances sportives sans avoir à utiliser de produits dopants;

- axer l'intervention éducative principalement sur le renforcement des capacités psychologiques des athlètes à performer dans les sports en dépit du fait qu'ils peuvent se considérer désavantagés parce qu'ils ne prennent pas de produits dopants.

## **HARCÈLEMENT ET ABUS SEXUEL**

L'abus sexuel est défini comme « un geste posé par une personne donnant ou recherchant une stimulation sexuelle inappropriée quant à l'âge et au niveau de développement de l'enfant ou de l'adolescent, portant atteinte à son intégrité morale ou physique, alors que l'abuseur a un lien de consanguinité avec la victime ou qu'il est en position de responsabilité, d'autorité ou de domination avec elle »<sup>15</sup>.

Quant au harcèlement, il s'agit d'un abus de pouvoir qui peut prendre, entre autres, la forme de paroles, de menaces ou de gestes de nature discriminatoire, de brimades ou de rites d'initiation causant l'embarras ou la dégradation. Il peut être d'ordre physique, verbal, sexuel ou émotif<sup>15</sup>.

Comme d'autres milieux, le monde du loisir et du sport serait aux prises avec des situations d'enfants victimes de harcèlement ou d'abus sexuels dans les deux cas suivants :

- 1) certaines personnes profitent de leur position pour commettre des abus ou du harcèlement sur des enfants;
- 2) les confidences que le milieu peut recevoir d'enfants victimes d'abus sexuels ou de harcèlement<sup>15</sup>.

Le harcèlement ou l'abus sexuel est humiliant et dégradant. Il mine l'estime de soi et la performance et il peut avoir des conséquences émotives et physiques graves. Les conséquences émotives du harcèlement léger, comme des remarques verbales, peuvent être dévastatrices<sup>16</sup>.

Très peu de recherches ont été effectuées sur le problème du harcèlement et de l'abus sexuel dans le sport et le loisir. Des études ont toutefois révélé que 40 à 50 % des participants seraient victimes de harcèlement sous une forme ou une autre, du harcèlement léger (blagues blessantes, gestes, graffiti, vulgarité, attribution de note et sifflements gênants) au harcèlement grave (abus physique et psychologique, agression sexuelle et autre)<sup>16</sup>.

D'autres études, s'étendant au-delà de la pratique du loisir et du sport, indiquent que parmi l'ensemble des victimes connues, il y a 30 % d'adultes et 32 % de jeunes âgés de 12 à 17 ans. Certaines études suggèrent qu'une fille sur trois et un garçon sur six seraient agressés sexuellement avant d'atteindre la majorité. Les agresseurs, presque

exclusivement des hommes, seraient connus par les victimes dans une proportion variant de 70 à 80 %<sup>17</sup>.

### ***Des stratégies...***

La collectivité des milieux du sport et du loisir a pris de nombreuses mesures au fil des ans pour contrer le harcèlement et l'abus sexuel, mais il reste encore énormément de travail à faire. Puisqu'il n'existe pas de solutions miracles, il faudrait plutôt faire appel à une série d'approches variées et à des interventions qui modifient les normes acceptables dans ce domaine. Tout le monde a un rôle important à jouer.

Pour prévenir les abus sexuels et le harcèlement, les organismes de loisir et de sport doivent d'abord faire comprendre aux délinquants qu'ils ne sont pas les bienvenus dans l'organisation. En plus de se doter de mesures de prévention et d'intervention en cette matière, ils doivent de façon réelle assumer leurs responsabilités envers la protection des enfants et se positionner clairement face aux différentes formes de violence.

Le choix des mesures à mettre en place peut dépendre de la capacité de chaque organisme. Parmi les interventions possibles, il y a :

- nommer un responsable du dossier;
- rédiger un code d'éthique;
- formuler des règlements généraux permettant la suspension ou l'expulsion d'une personne;
- déterminer des procédures claires en cas de situation à problèmes;
- établir un processus de recrutement des bénévoles et du personnel rémunéré;
- soutenir les bénévoles et le personnel rémunéré;
- aménager les lieux physiques<sup>15</sup>.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR. *La sécurité dans le sport et le loisir - Plan d'action 2004-2009 - Pour la promotion de la sécurité et de l'éthique, la protection de l'intégrité morale et physique et la prévention des traumatismes dans le sport et le loisir*, 2004, 28 p.
2. CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT (CCES). *Création d'un nouveau genre de sport - Et la violence?*, document de discussion sur la violence dans le sport, février 1989, 3 p.
3. LÉTOURNEAU, Gilles et Antoine, MANGANAS. *La violence dans le sport et le droit criminel*, Québec, 1977, 103 p.
4. FRIDMAN, Sherman M. *The adult face of youth sports violence*, [En ligne], [<https://www.caromont.org/13464.cfm?inframe>] (6 décembre 2004).
5. HEINZMANN, Gregg S. *Parental Violence in Youth Sports: Facts, Myths and Videotape*, 2002, 8 p.
6. ABDAL-HAQQ, Ismat. ERIC CLEARINGHOUSE ON TEACHER EDUCATION WASHINGTON D.C. *Violence in Sports*, Eric Digests 1-89, [En ligne], 1989, [<https://www.ericfacility.net/ericdigests/ed316547.html>] (5 octobre 2004).
7. FINDLAY, Hilary A. et Rachel CORBETT. *La violence dans le sport... c'est aussi votre responsabilité*, Centre pour le sport et la loi, Ottawa, 3 p, [En ligne], [[http://www.adrsportred.ca/for\\_coaches/knowning%20the%20aw\\_Fall02\\_F.pdf](http://www.adrsportred.ca/for_coaches/knowning%20the%20aw_Fall02_F.pdf)] (6 décembre 2004).
8. AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE. [En ligne], [[www.wada-ada.org](http://www.wada-ada.org)] (6 juin 2002).
9. COMITÉ SUR LE DOPAGE - TABLE PROVINCIALE D'HARMONISATION EN SPORT. *Utilisation, par des athlètes, de substances et de méthodes défendues, présumées ergogéniques ou déloyales. État de la situation au Québec et recommandations*, mars 1989.
10. VALOIS, P., A. BUIST, C. GOULET, M. CÔTÉ. *Étude de l'éthique, du dopage et de certaines habitudes de vie chez des sportifs québécois*, Québec, Secrétariat au loisir et au sport, 2002, 78 p.
11. LLORENS, Natacha. *Étude scolaire provinciale sur l'usage de substances dans les sports : Programme d'éducation aux drogues*, Gendarmerie royale du Canada, novembre 1998, 30 p.

12. CENTRE CANADIEN SUR LE DOPAGE SPORTIF. *Étude scolaire nationale sur la drogue et le sport*, rapport final, août 1993.
13. COMITÉ PERMANENT DE LUTTE À LA TOXICOMANIE. *Drogues, savoir plus, risquer moins*, Montréal, 2003, 207 p.
14. OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT MACOLIN PRÉVENTION DU DOPAGE. *Quelques sondages*, [En ligne], 2002, [[www.dopinginfo.ch](http://www.dopinginfo.ch)] (26 juillet 2004).
15. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - SECRÉTARIAT AU LOISIR ET AU SPORT. *Harcèlement et abus sexuel, ça existe - Soyez attentifs*, 2002, 10 p.
16. MC GREGOR, Marg. *Le problème du harcèlement dans le sport*, Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique, [En ligne], 1997, [<http://www.caaws/francais/action/printemps97/harcelement.htm>] (6 décembre 2004).
17. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, 2001.